

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

Absente excusée : Elisabeth Demoncheaux (pouvoir à Christine Jacquot)

## PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les comptes administratifs 2021 pour la Commune, le Budget Eau et la Régie des Transports ne peuvent être votés qu'après avoir approuvé et voté les comptes de gestion émis par la Trésorerie. Suite à un problème informatique national, les signatures électroniques des Trésoriers ne sera possible que mi-mars.

Les comptes administratifs 2021 pour les 3 budgets ont été présentés mais feront l'objet d'un vote appratif lors du prochain CM.

## POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

**Requalification des Blais** : la portion sous la Mairie, réalisée par l'entreprise Lionet, est en cours d'achèvement. Le reste du chantier sera réalisé par l'entreprise Carron. Des aménagements sont à prévoir pour la portion à venir qui va impacter l'école (déplacement de l'abri-bus, mise en place d'une circulation à sens unique, etc.). Les informations et explications seront diffusées. Pour les travaux d'aménagements dédiés à la sécurité routière et piétonne, une nouvelle réunion de travail aura lieu prochainement.

**Plan Local d'Urbanisme** : la phase PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) avance. Prochaine réunion publique le 5 mars 2022 à la salle polyvalente.

**Vente maison « Molière »** : le compromis intégrant les modifications de division devrait être signé mi-mars.

**Café associatif** : le bâtiment est libre de toute occupation, le locataire est parti. Le chiffrage des travaux est en cours de réalisation.

**Aménagements aux abords du stade** : un relevé topographique du site a été commandé auprès du géomètre. Des renseignements ont été pris auprès de la Mairie de Pierre-Chatel qui a pu organiser les travaux préparatoires et la mise en place par son service technique. Voir ce qui est possible d'envisager pour notre projet.

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal valide avec 10 voix pour et 1 abstention les tarifs de location de la salle polyvalente applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>	<i>Habitants de Monteynard</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Associations (1)</i>
	<b>TARIF</b>	<b>TARIF</b>	<b>Manifestation avec accord</b>
Petite salle du lundi au jeudi	60 €	120 €	Gratuité
Petite + Grande salle du lundi au jeudi	90 €	180 €	Gratuité
Petite salle le week-end	200 €	500 €	Gratuité
Petite + Grande salle le week-end	300 €	800 €	Gratuité
Option Petit Electroménager	0 €	200 €	Gratuité
Option Vaisselle	0 €	200 €	Gratuité

(1) Associations reconnues d'utilité publique par la commune de Monteynard et ayant prése leur bilan financier. Nuit de la Saint-Sylvestre : tarif extérieurs uniquement.

Nuit Saint-Sylvestre : tarif extérieur uniquement

Il est instauré le paiement d'arrhes au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location, somme qui sera titrée et encaissée et restituée seulement en cas de force majeure si la location est annulée.

Par ailleurs, l'instauration d'une caution n'étant pas possible, sur conseils de la Trésorerie, il sera prévu dans le contrat de location une clause qui stipule qu'en cas de sinistre ou de non-respect des consignes de nettoyage la ou les dépenses correspondantes feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes émis au nom du locataire.

## **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

### Demande d'organisation d'une manifestation à la salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le Sou des Ecoles organise la Saint-Patrick le 19 mars prochain avec la production obligatoire du pass-vaccinal.

### Echange de terrains aux Liorats avec Madame Tatin

Les formalités du géomètre et du cadastre étant terminées, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif aux échanges de terrains intervenu avec Mme Tatin Laurence dans le cadre des travaux de création du parking et du centre de tri.

### Acquisition de terrain derrière le stade

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat d'un terrain à Madame Brunel derrière le stade, dossier de 2014 à régulariser.

### Temps de travail du personnel

Le Conseil Municipal valide la mise en place obligatoire des 35 h au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (pas de changements pour la Commune qui ne gérait pas les ARTT).

### Eclairage public sous l'école

L'éclairage public fonctionne à nouveau et une horloge astronomique a été installée avec programmation des heures de mise en service.

### Décharge sauvage en bas de la RD 529 (sous les Ripeaux)

L'attention de la Commune est attirée sur des déchets lourds jetés en bas de la RD 529 dont des carcasses de voitures. Le Conseil Municipal est conscient de la réelle difficulté pour évacuer ces déchets volumineux mais aussi du coût d'une telle intervention qui ne peut être réalisée que par une entreprise spécialisée

Le point a déjà été évoqué avec la maison du Territoire (le Département est gestionnaire de la route mais aucune solution n'a été proposée.

Le Conseil Municipal décide de voir, dans un premier temps, si des aides publiques existent pour ce genre d'action.

### Contrôle des raccordements des abonnés à la STEP

La société ATEAU a été mandatée pour procéder à la 2<sup>ème</sup> tranche de contrôle des installations de raccordement.

### Epareuse

La commande de l'épareuse est acceptée mais il est convenu de prospecter pour trouver un fournisseur qui propose des délais de livraison adaptés au besoin.

### Chemin qui relie les Liorats à la Ville

Des devis vont être sollicités pour l'installation de grilles d'évacuation des eaux de pluie.

### Incivilités

Les motos sont de retour (nuisances sonores)

Des dégradations des supports des pots de fleurs sont à déplorer.

### Commission « Patrimoine »

Des devis vont être demandés pour une reprise des bassins communaux. La remise en état du pont à bascule est également à l'ordre du jour.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée.

Prochains CM lundi 28 mars et 4 avril pour le PLU.